

Le local proposé ne parut pas convenable au provincial, qui indiqua le doyenné comme plus commode en y joignant les maisons cirvoisines, ainsi que l'église de St-Agrève. Les consuls représentèrent qu'ils auraient désiré voir accepter le collège existant, pour lequel il avait été déjà fait de grandes dépenses ; mais il paraît que les Jésuites persistèrent à obtenir un nouveau local.

Les négociations traînèrent jusqu'au 7 novembre, époque à laquelle fut passé/par devant Jean Chilhac, notaire, le contrat définitif, auquel intervinrent le juge-mage, le juge pour le roi en la cour commune, les consuls et plusieurs habitants et notamment Gui Deliques, sieur de Ferraignhe, bourgeois, avec le P. Richeome, provincial, le P. Michel Coyssard, destiné recteur du nouveau collège (17) et Alphonse Chabanes, procureur stipulant pour le P. général, qui avait donné son consentement.

Peu après arrivèrent au Puy une vingtaine de Jésuites qui furent logés dans la maison d'André Mage, bourgeois, située à la place du *Pla de la Monède*. La ville y fit construire six classes et une chapelle. Cet établissement ayant réussi, les bâtiments furent accrus par l'acquisition d'environ douze maisons contiguës dans *Y Ile de Châmbon* ou la *Fave Frèze* ; les élèves attinrent le chiffre de six à sept cents (18).

Après le renvoi des Jésuites en suite de l'attentat de Chastel, l'établissement du Puy fut l'une des six maisons conservées par autorisation du roi en 1559 (19).

L'édit de rappel fut daté de Rouen, septembre 1603.

Au début, les frères ne devaient résider et avoir des

(17) Le P. Coyssard fut plus tard recteur du collège de Vienne, ainsi qu'on le verra plus loin. Né à Besse, diocèse de Clermont, le 25 septembre 1547, il est mort le 10 juin 1623.

(16) HISTOIRE DC VELAY, par Arnaud, I, pages 431 à 435.

(19) HISTORIÉ SOCIETATIS JESU. 1710, *Pars V, liber XII, pag. 63.*